Président Jean Denis DEVINS

Sélectifs Senior Open Agility World

Conditions particulières

La compétition comporte des épreuves individuelles et par équipe à savoir :

- En individuel : 1 agility et 1 jumping
- En équipe : 1 Agility et 1 jumping (4 membres par équipe dont seul les 3 meilleurs résultats sont retenus.

Pour les équipes une combinaison des deux classes d'âge est possible.

1) Les postulants :

Les conducteurs ayant leur domicile permanent en France et ayant une licence CNEAC 2024 peuvent Participer au Senior Open Agility World Championship (SOAWC).

Le chien conduit (LO ou non LO) doit être en grade 2 ou 3 au moment de l'envoi du dossier pour postuler et être âgé d'au moins 24 mois.

Les conducteurs de chien nés en 1969 ou avant peuvent postuler. Les classes d'âge de compétition sont réparties de la manière suivante :

- Plus de 55 ans : année de naissance entre 1969 et 1960
- Plus de 65 ans : année de naissance 1959 ou avant

L'année de naissance prise en compte est celle de l'année anniversaire du conducteur et non la date de naissance réelle.

Un même conducteur peut s'inscrire avec plusieurs chiens.

Aucun concurrent sous le coup d'une sanction disciplinaire (territoriale et/ou nationale) ne peut candidater.

2) Les dossiers de candidature

Les personnes autorisées à postuler doivent envoyer leur dossier avec les justificatifs en remplissant le formulaire en ligne suivant :

Engagement SO AWC - Google Forms

Les équipes qui ne s'inscrivent pas via ce formulaire dans les délais et/ou suivant les conditions demandées ne sont pas prises en compte.

Les candidats à la sélection doivent fournir obligatoirement, une attestation manuscrite et signée comportant le texte :

"Le conducteur s'engage à respecter le règlement des SO AWC et notamment la charte de bonne conduite (cf. 4) et à vérifier que les papiers du chien sont en règle pour passer la frontière en cas de sélection."

Début et fin de l'inscription

L'ouverture des inscriptions est le **19 janvier 2024 et la clôture le 19 février 2024**.

Frais d'inscription

Pour cette première édition :

- Les frais d'inscription au SO AWC sont à la charge du participant.
- Tous les frais (déplacement, hébergement...) sont à la charge du participant

3) Le mode de sélection :

Le nombre de participants par pays est fixé à 32 chiens maximum, dont 8 chiens maximum dans une même catégorie.

La composition de l'équipe de France est faite au prorata des dossiers valides de candidature déposés par catégorie et par classe d'âge.

Les chiens sont répartis selon les catégories de la FCI :

- catégorie S : chiens plus petits que 35 cm au garrot ;

- catégorie M : chiens de 35 cm et plus petits que 43 cm au garrot ;

- catégorie I : chiens de 43 cm et plus petits que 48 cm au garrot ;

- catégorie L : chiens de 48 cm et plus au garrot.

Le chien doit présenter sur **l'année 2023** les **8 justificatifs** ci- dessous, obtenus avec **5 juges différents :**

- **5 résultats homologués** avec au maximum 5 points de pénalité de parcours et sans pénalité de temps obtenus avec **3 juges différents** sur des **épreuves Agility** (Agility2 ou agility 2*ou agility 3);

- **3 résultats homologués** avec au maximum 5 points de pénalité de parcours et sans pénalité de temps obtenus avec **3 juges différents** sur des **épreuves de jumping**,(jumping 2 ou jumping 2* ou jumping3)

Le terme "homologué" signifiant : validé et enregistré par la CNEAC donc visible sur l'espace CNEAC du licencié.

La sélection est faite en fonction des médianes de vitesses les plus élevées pour chaque catégorie en fonction des justificatifs fournis.

Les demandes sont prises en compte selon l'ordre décroissant de la moyenne pondérée des deux médianes des vitesses exhibées (médiane agility et médiane jumping).

La médiane (Ma) des cinq vitesses d'agility est la valeur restante lorsque les deux valeurs les plus petites et les deux valeurs les plus grandes sont écartées.
La médiane (Mj) des trois vitesses de jumping est la valeur restante lorsque la valeur la plus petite et la valeur la plus grandes sont écartées.

Les coefficients de pondération sont de 5 pour l'agility et 3 pour le jumping. La moyenne pondérée est donc : (Ma*5 + Mj*3) / (5+3).

Les chiens non-admis sont placés en liste d'attente jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Le classement de la liste d'attente s'effectue par ordre décroissant des moyennes pondérées des médianes.

Aucune inscription ne peut être modifiée (changement de justificatif, de conducteur, etc…) après la date de clôture des inscriptions.

Les épreuves des sélectifs et de la finale du trophée par équipes ne sont pas acceptées car la notion de grade n'est pas mentionnée.

4. La charte de bonne conduite

Les postulants, et les participants retenus, sont tenus de montrer un esprit sportif exemplaire, aussi bien sur le terrain qu'en dehors (réseaux sociaux en autre). Ils doivent faire preuve de générosité, d'abnégation, d'humilité et de respect mutuel afin que l'équipe de sélectionnés puisse être soudée dans l'effort et solidaire dans sa recherche d'excellence sportive. En particulier, ils s'engagent à :

1. Respecter l'intégrité physique et mentale de leur(s) chien(s) en toute circonstance, pas de mauvais geste ni de mauvais traitement pendant où en dehors des compétitions.

2. Respecter le matériel, le personnel et l'environnement des infrastructures mises à disposition pour les compétitions, les entraînements et les compétitions internationales (y compris l'hébergement).

3. Respecter les conditions particulières du SO AWC dans leur entièreté.

4. Respecter les juges et leurs décisions.

5. Suivre les directives et les consignes de la CNEAC.

Tout postulant qui manquerait à une des clauses sera exclu de la sélection de l'équipe de France de l'année en cours et de l'année suivante. La décision quant aux sanctions incombe au Président de la CNEAC en fonction des éléments argumentés par écrit apportés.

5) Les informations complémentaires

- Il n'y a pas de coach prévu pour cette première édition

- Si pamis les postulants retenus un chien est également sélectionné pour participer au JO AWC avec un jeune il ne pourra participer seulement qu'4 épreuves sur place c'est à dire 2 avec le jeune sélectionné au JO AWC et 2 avec le senior sélectionné au SO AWC .